

inFO Retraités

N° 24
2021

L'été

« Attendre la nuit pour dire que le jour a été beau » (proverbe breton)

En breton « gortosit an nos ewid lavared eo bet kàer an deiz »

Citation « l'été arrive et la vie devient facile » (Ira Gershwin – extrait de la chanson Summer time -



Deux lâches assassinats de policiers en service viennent s'ajouter à la longue liste – bien trop longue – des représentants des forces de l'ordre tués ou blessés grièvement pour assurer notre sécurité face à une vive violence, aveugle et criminelle qui gangrène notre pays. Il s'agit de Stéphanie Montfermé, 49 ans, mère de deux enfants, tuée le 23 Avril 2021 à Rambouillet et d'Eric Masson, 37 ans, père de deux enfants, tué à Avignon le 5 Mai 2021. Un hommage national leur a été rendu le 11 Mai 2021. Notre fédération la FSMI FORCE OUVRIERE a appelé toutes les organisations de la FSMI, les organisations Force Ouvrière et l'ensemble de nos concitoyens à se joindre à la marche citoyenne organisée le 19 Mai.

La Section Nationale des Retraités s'est associée à la l'émotion et à la colère suscitées par ces tragédies. Face à cette sauvagerie, nous devons plus que jamais rester unis et déterminés à défendre nos valeurs républicaines et l'Etat de Droit.

BR

FO PRÉFECTURES
ET DES SERVICES
DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

DANS CE NUMÉRO

Santé

Chiffres

Droit

FAILLITE ET DISPARITION PROGRAMMÉE DU SERVICE PUBLIC !

Les préfetures et les sous-préfetures constituent l'ossature de nos institutions sur le territoire et elles représentent par définition le service public. C'est l'histoire et c'est aussi devenu notre tradition républicaine.

Retraités de préfetures et sous-préfetures nous avons servi de longues années l'Etat avec fierté. Nous ne pouvons qu'être consternés par les attaques dont elles font l'objet depuis plusieurs années à travers l'avalanche de réformes administratives successives. Elles visent à démanteler la Fonction Publique, suppriment de fait tout dialogue social, précarisent encore davantage les fonctionnaires et, pour finir, portent une atteinte grave à la notion de service public.

Les préfetures et sous-préfetures sont pourtant un rouage essentiel : elles ont vocation à accueillir les usagers pour leurs formalités administratives. Leurs agents ont seuls compétence pour le faire grâce à leur formation juridique et généraliste et leur polyvalence. Toute autre alternative est vouée à l'échec.

On ne compte plus les dysfonctionnements provoqués par la dématérialisation des procédures (dernier incident en date : les permis de conduire et les défaillances de l'Agence Nationale des titres sécurisés).

Notre syndicat national livre un combat opiniâtre face à cette situation préoccupante.

La Section Nationale des Retraités lui exprime sa solidarité et son total soutien.

BR

CARNET

La maman de notre vice-présidente, Josiane BESSE, est décédée le 28 mars dernier. Elle avait fêté ses 100 ans en Janvier 2021. Nous lui adressons nos vives condoléances et l'assurons de notre amitié en ce moment douloureux pour elle.



ET LA LOI GRAND AGE ET AUTONOMIE ?

Annoncée pour l'automne 2019 puis pour 2020 et finalement reportée : septembre 2021, 2022 ? Aucun calendrier n'est fixé. Pourtant il y a urgence.

On attend de la loi grand âge et autonomie qu'elle prenne mieux en compte la situation des EHPAD dans notre pays ce qui n'a pas été fait dans la précédente loi du 28 décembre 2015.

De plus on n'a pas pris en 2015 et les années suivantes les mesures financières propres à renforcer l'accompagnement à domicile des personnes âgées dépendantes, hors une augmentation de l'APA domicile dont on sait qu'elle est d'ailleurs conditionnée aux ressources.

L'EHPAD est l'ultime recours pour la prise en charge de la personne âgée en situation de grande dépendance. Il y a des limites au maintien à domicile et à l'engagement des aidants familiaux.

L'EHPAD fonctionne mal : de l'aveu même des résidents eux-mêmes, de leurs familles, des soignants en nombre insuffisant. Il manque du personnel qualifié. Faute de places, la liste d'attente est longue. La qualité du service n'est pas à la hauteur du prix d'hébergement pouvant atteindre la moyenne de 3 000 €. Le reste à charge pour le résident est beaucoup trop élevé et dissuasif.

Le législateur doit prioritairement s'emparer de cette question nous le répétons inlassablement. Les études démontrent qu'il faudrait investir 8 à 10 Md € pérennes dans le secteur de la dépendance (4 Md sur 5 ans selon le rapport El Khomri). Il faudrait aussi plus de 220 000 créations de postes pour atteindre le ratio d'un professionnel par personne âgée (92 300 sur 5 ans selon le rapport El Khomri).

On estime à 20 Milliards l'engagement financier nécessaire pour couvrir les besoins des EHPAD et de l'aide à domicile.

SECUR DE LA SANTE

L'Hôpital public plus que jamais en crise ! (pénurie de lits, manque de personnel, cri de détresse des professionnels soignants épuisés et amers).

8 Md € sont consacrés à la revalorisation des soignants, et un plan d'investissement est annoncé de 19 Md € pour les 10 prochaines années.

Objectif affiché : construire et rénover des hôpitaux, augmenter les capacités des EHPAD.

C'est le discours mais la réalité est toute autre.

D'abord les fermetures de lits : au moins 13 hôpitaux sont concernés. Elles ne cessent d'être dénoncées entre autres à Paris (230 lits), à Nantes (100 lits), à Caen (200 lits), à Nancy (174 lits), à Lyon (75 lits), à Marseille (230 lits), ... En moyenne on annonce 200 fermetures de lits « faute de personnel ».

Entre 2003 et 2017, 69 000 places d'hospitalisation à temps complet avaient disparu.

4 000 lits ont été supprimés en 2018, 3 400 en 2019.

L'hôpital était déjà au bord de la rupture. On sait quelles en ont été les funestes conséquences avec la pandémie.

Quand prendra-t-on enfin conscience qu'il y a urgence, non pas seulement à rénover notre système d'organisation de la santé mais aussi et surtout à donner des moyens à la hauteur des enjeux.

Il faut « sortir du dogme de la fermeture des lits » affirmait le ministre de la santé en Mai 2020. Pourtant un an plus tard on n'a pas renoncé aux restructurations au grand dam des professionnels de Santé qui, avec les patients, bien entendu en font les frais.



Ainsi l'hémorragie continue, faute de personnel car l'hôpital public n'as pas d'attractivité. Il faut optimiser le parc existant, il faut le renforcer aussi mais il faut surtout recruter et, à cet égard, les moyens mis en place en direction des personnels par le Ségur de la Santé sont insuffisants.

De plus la suppression du numerus clausus ne pourra produire ses effets que dans 10 ans.

Quelques chiffres :

Lits d'hôpitaux pour 1 000 habitants en 2018
5,91 en France

8 en Allemagne

Dépenses publiques hospitalières en % du PIB en 2018
4,1 en France

3,1 en Allemagne

La rémunération des infirmiers à l'hôpital est inférieure au salaire moyen en 2017.

On est bien loin de l'efficacité et ce n'est pas la régulation budgétaire qui règlera le problème.

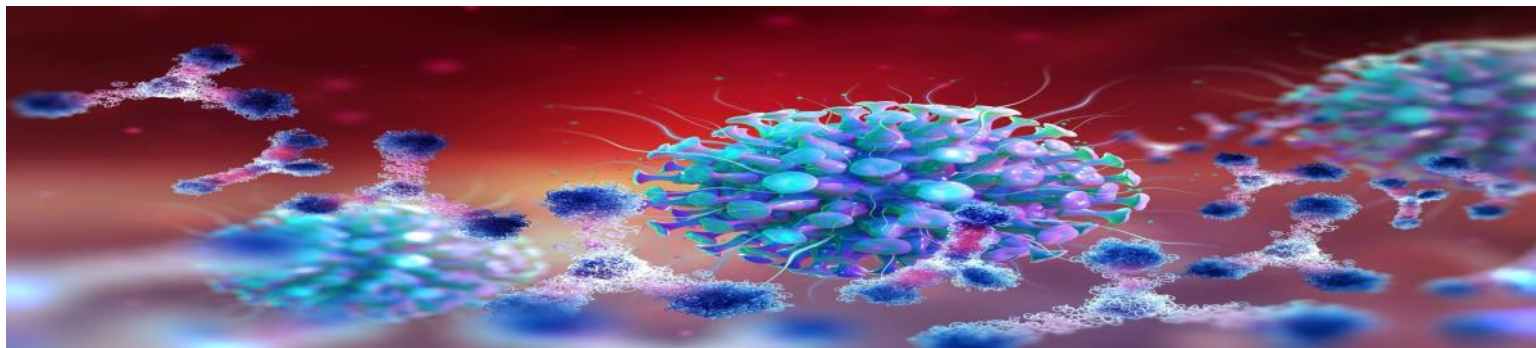
Il faut sauver l'hôpital public. La pratique devenue systématique de l'ambulatoire ne doit pas être un palliatif à la pénurie des lits d'hôpitaux.

La santé est la priorité et la crise que nous subissons aujourd'hui encore nous le rappelle instamment. Il faut « démonétiser la santé ».

Il y aura d'autres crises de même nature, nous le savons et nous sommes toujours aussi vulnérables. Nous l'avons vécu : des soins ou traitements reportés, des interventions chirurgicales décalées, des civières dans les couloirs d'hôpitaux, des files d'attente aux urgences et des urgentistes saturés et, il faut bien le dire, la contrainte du tri des malades les plus atteints et les plus âgés : **PLUS JAMAIS CA !**

Nous attendons des mesures concrètes significatives : arrêt des fermetures de lits, un plan professionnel de recrutement de personnels soignants et d'équipement à la hauteur des enjeux.

Mais quels que soient les moyens mis en place et il les faut impérativement, cela ne suffira pas pour autant et il faut une prise de conscience au niveau mondial, un observatoire international permettant de surveiller l'apparition des pandémies et d'imposer des mesures de prévention sans attente ni atermoiements.



COVID 19 : S'il n'existe à ce jour aucun médicament contre les symptômes du COVID deux traitements en expérimentation seraient prometteurs :

L'un - le **MOLNOPIRAVIR** - est développé par le laboratoire américain MERCK et la société de biotechnologie RIDGEBACK BIOTHERAPEUTICS. Il a déjà été testé à grande échelle et serait bien toléré,

L'autre - **l'AT527** - est développé par une entreprise pharmaceutique suisse ROCHE, associée à l'américain ATEA PHARMACEUTICALS.

Chiffres de l'épidémie en France au 3 Juin 2021 :

- ⇒ 8 161 nouveaux cas en 24 h
- ⇒ 458 admissions à l'hôpital en 24 h
- ⇒ 94 admissions en réanimation en 24 h
- ⇒ 71 décès à l'hôpital en 24 h

109 828 personnes sont, au total, décédées du Covid dont 83 409 à l'hôpital et 26 419 en EHPAD ; Plus de 75 % des décès de personnes âgées sont dus au Covid.

La tendance est à une baisse régulière mais lente du nombre de cas et des admissions en hôpital.

Selon le ministère des solidarités et de la santé 28 650 071 de personnes ont reçu une 1^{ère} injection au 8 Juin (14 333 628 personnes ont un schéma vaccinal complet).

Si les derniers chiffres montrent effectivement que l'épidémie ralentit, il convient toutefois de rester vigilant. N'oublions pas qu'après l'été 2020 nous avons dû subir dès le mois d'Octobre un second confinement.

Mais « comparaison n'est pas raison » et la campagne de vaccination permettra sans aucun doute une évolution positive de la situation. Mais nous devons nous souvenir que, si la vaccination permet d'éviter les formes graves de la maladie, elle n'empêche pas l'infection par le virus donc sa transmission.

Donc il faut rester prudent, notamment dans l'observance des gestes barrière car comme tous les virus celui du Covid garde sa capacité d'adaptation aux stratégies que nous menons pour lutter contre lui : il varie ...

L'été est là, profitons-en mais gardons-nous d'une mauvaise surprise à la rentrée !

LES BIENFAITS DE LA VITAMINE C

La vitamine C permet une production accrue de globules rouges. La vitamine C renforce le système immunitaire et maintient les vaisseaux sanguins en bonne santé, favorise la cicatrisation des plaies et fractures, est un puissant oxydant, favorise la perte de poids et améliore l'humeur.

Les aliments les plus riches en vitamine C sont nombreux, entre autres le jus d'orange et autres agrumes, les fruits rouges, les céréales, kiwi, poivron, chou rouge, sauge, persil...

A noter que c'est le cassis qui est au premier rang.

NE SOYEZ PLUS MALENTENDANTS

Compte tenu de la période difficile que nous traversons, essayons de faire le maximum pour nous rendre la vie plus agréable. Nous nous battons en ce sens, et il ne faut pas nous priver de certains avantages que nous avons obtenus dernièrement, notamment dans le domaine des audioprothèses.



En effet, depuis le 1^o Janvier 2021, la prise en charge de ces appareils par la Sécurité Sociale a évolué, et les assurés choisissant des appareils de classe I, inclus dans le dispositif « 100 % santé » sont entièrement remboursés.

Pour ce faire, le patient doit présenter une ordonnance à l'Audioprothésiste qui doit obligatoirement établir et proposer un devis comportant au moins une offre « 100 % santé » pour chaque oreille.

Ces appareils de classe I sont soumis à un prix limite de vente et équipés d'au moins 3 options parmi les suivantes : réducteur d'acouphène, connectivité sans fil, réducteur de bruit du vent, synchronisation du son entre les 2 oreilles. Ils sont proposés avec une période d'essai de 30 jours minimum avant achat et une garantie de 4 ans.

Par contre les aides auditives de classe II, en dehors du « 100 % santé » sont des dispositifs à prix libre dans lequel les fonctionnalités des appareils ne permettent pas de garantir une absence de reste à charge. Cependant ce reste à charge est modéré.

Comme nous sommes nombreux à souffrir de ce handicap, par expérience, je peux vous dire de ne pas hésiter à expérimenter ces aides auditives. J'ai choisi celles de classe I et suis très satisfaite de ce choix.

Josette AUBRY, membre associé de notre Bureau national, à votre écoute.
(Tél. 06 30 11 28 33 si vous avez besoin de renseignements complémentaires).

La Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés

Créée par la loi Informatique et Libertés le 6 Janvier 1978, la CNIL est chargée de veiller à la protection des données personnelles contenues dans les fichiers et traitements informatiques ou papier, aussi bien publics que privés.

Tout gestionnaire d'un fichier nominatif est tenu de déclarer ce fichier à la CNIL. Les responsables du traitement ont l'obligation d'assurer la sécurité des données qu'ils traitent par des moyens proportionnés aux risques et tout particulièrement pour des données sensibles telles que les données de santé.



La CNIL, autorité administrative indépendante, va vérifier la conformité : elle a un pouvoir juridictionnel en cas de manquement.

Tout particulier peut adresser une plainte à la CNIL notamment pour obtenir son droit d'accès à ses données personnelles en cas de refus ou d'absence de réponse :

- ⇒ Pour exercer un recours contre l'utilisation de ses données personnelles en cas de refus ou d'absence de réponse,
- ⇒ Pour exercer un recours contre l'utilisation de ses données personnelles à des fins commerciales en dépit de l'opposition qui a été notifiée
- ⇒ Pour exercer un recours contre le refus explicite ou tacite du professionnel opposé à sa demande d'effacement de ses données personnelles ou de retrait du fichier d'adressage.

FIN DU DIESEL

Le plan climat actuellement en discussion au Parlement prévoit la fin de la commercialisation des moteurs thermiques en 2040 et un objectif de réduction de 40 % des émissions de gaz à effet de serre en France d'ici 2030 par rapport à 1990.

Mais le projet de loi climat dans son article 27 prévoit que « l'instauration d'une zone à faibles émissions mobilité est obligatoire avant le 31 décembre 2024 dans toutes les agglomérations de plus de 150 000 habitants situées sur le territoire métropolitain ».

Un calendrier d'interdiction de circulation des véhicules diesel dans les ZEF sera fixé avec des sanctions. Ainsi à partir de 2024 les véhicules diesel seront interdits à Paris intra muros et dans la petite couronne.

Mais d'autres métropoles vont suivre cette politique à Lyon et Strasbourg notamment. L'objectif est l'interdiction de circulation des véhicules Diesel (vignette Crit'Air 3, 4, 5 et non classés) sur tout le territoire d'ici 2026.

L'enjeu est bien évidemment de réduire l'émission des gaz à effet de serre pour tenir les objectifs fixés par l'Accord de Paris signé le 22 Avril 2016.

La fin programmée de l'utilisation de combustibles fossiles correspond à l'urgence climatique et les prévisions sont effectivement alarmistes.

Cela étant la transition sera rude et il faut être conscient des contraintes que l'on va imposer pas toujours avec discernement au risque de creuser encore davantage les inégalités.

Des chiffres :

57 % du parc français est encore constitué de véhicules diesel, 56,4 % des achats sont encore des véhicules diesel d'occasion.

Toutefois on observe une diminution progressive mais nette de la part du diesel : Effet des mesures appliquées dès Janvier 2021 pour favoriser l'achat de véhicules électriques ?

De fait les acquisitions de véhicules électriques augmentent sensiblement (30 %) et les véhicules hybrides rechargeables connaissent un certain succès.

Pour autant le calendrier est contraint alors que les préalables s'accroissent suscitant des inquiétudes bien légitimes.

S'agissant du transport routier qui impacte le plus la qualité de l'air, des alternatives sont à l'étude mais le calendrier pourra-t-il être tenu ? Dans quelles conditions ? Et quelles répercussions à attendre sur le coût du transport ?

Quant aux particuliers une étude a été réalisée par UFC QUE CHOISIR dont il ressort que le coût total d'un véhicule électrique ou hybride serait très proche, voire inférieur à celui des véhicules à moteur essence ou diesel. Il est précisé que c'est l'ensemble des dépenses qui est pris en compte à savoir l'achat, l'assurance, l'énergie utilisée, l'entretien, la dépréciation d'usage.

Des aides sont mises en place : bonus écologique, prime à la conversion, prime voiture électrique ou hybride, micro-crédit véhicules propres.

Il reste à en vérifier les critères d'éligibilité pour évaluer réellement la facture incombant aux personnes obligées de changer de véhicule.

L'impact sur les budgets des ménages de retraités à revenu modeste doit être aussi mesuré d'autant que le pouvoir d'achat des retraités ne cesse de dégringoler.

Le principal obstacle reste tout de même à ce jour l'insuffisance flagrante des infrastructures adaptées à cette transition en ville et surtout en milieu rural. Nul doute que le plan d'équipement, qui n'existe pas encore et s'inscrit de toute façon dans la durée, va générer des coûts élevés que devront supporter les contribuables, les propriétaires, les locataires.

Cette période de transition est donc, à court terme, source d'inconvénients majeurs pour les usagers.

DERNIERE MINUTE

En pleine pandémie, la France a vécu le 2 Juin un dysfonctionnement tout à fait inédit et général, d'une gravité exceptionnelle puisqu'il a affecté les appels d'urgence donc la sécurité vitale de la population et qu'on aurait recensé, à ce jour, cinq décès liés à cette panne.

Orange héberge les numéros d'urgence et assure l'interconnexion avec les autres opérateurs qui, ce jour, a été défaillante.

Des alternatives ont été mises en place localement provisoirement.

Mais des questions sont posées par les urgentistes à la lumière de cet incident dramatique :

- ⇒ Tout d'abord dans ce domaine comme dans d'autres une fragilité – qu'il faut expertiser – liée à la multiplication des technologies et des flux
- ⇒ La vulnérabilité d'un système automatisé et centralisé qui n'a pas de redondance.
- ⇒ L'inexistence d'un dispositif d'alerte.



Sorbet maison au melon

Pour 4 personnes, préparation : 15 min. congélation 2 h 30

Ingrédients : 1 gros melon, 1 blanc d'œuf, 2 c. à soupe de sucre semoule, 2 c. à soupe de jus de citron.

Coupez le melon en deux, ôter les graines, enlevez l'écorce et taillez la chair en dés.

Placez-les sur un plateau en les espaçant, afin qu'ils ne se touchent pas et placez au congélateur durant 1 h.

Versez les cubes de melon glacés dans le bol d'un blender. Ajouter le sucre, le jus de citron et le blanc d'œuf. Mixez finement.

Versez dans une boîte hermétique, puis laissez prendre au congélateur durant 1 h 30 avant de déguster.



CHIFFRES



Le déficit budgétaire explose en 2021 : 220 Md € soit une aggravation de 20 % par rapport aux prévisions initiales : impact des mesures de soutien à l'économie.

Récession de 8 % en 2020,

Croissance prévue pour 2021 : 5,7 % dans le meilleur des cas.

Selon le FMI les Etats ont dépensé **16 000 Md de dollars** pour maintenir à flot les entreprises.

G7 : accord sur un impôt sur les sociétés au taux minimal de 15 %.

La taxe spécifique sur le numérique défendue par la France à l'UE est dans l'impasse or ce sont les GAFAs qui sont les grands gagnants de la pandémie.

Augmentation moyenne de 3,6 % des **complémentaires santé**.

Taxes foncières : une envolée de 31,4 % entre 2009 et 2019. Une évolution inquiétante alors que la taxe d'habitation sur les habitations principales sera supprimée pour tout le monde en 2023.

ASPA : (minimum vieillesse) 906,00 € pour une personne seule, 1 407 € pour un couple.

Valeur du point d'**invalidité militaire** au 1/1/2020 : 14,68 €

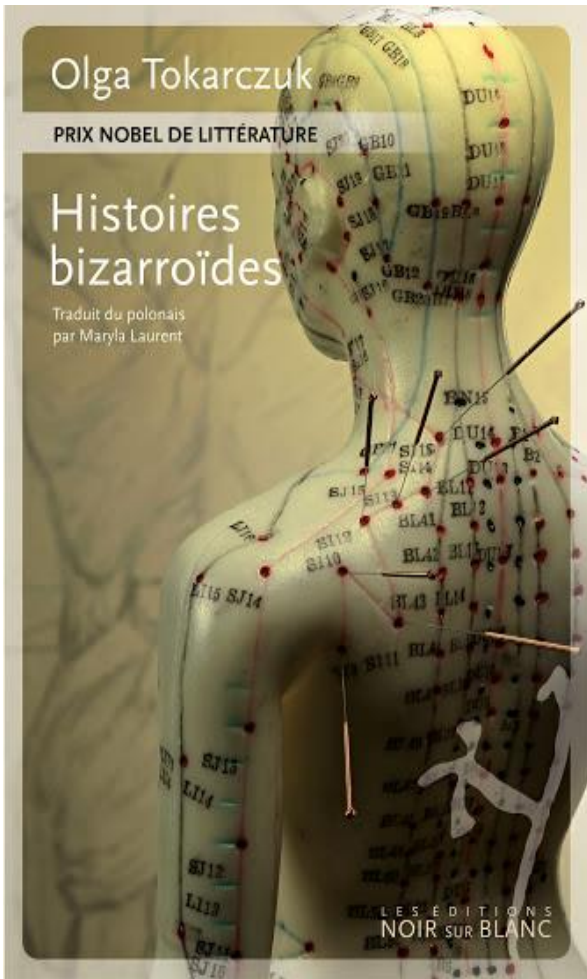
SMIC horaire : 10,25 €, 1 554,58 € mensuel brut au 1/1/2020

Minimum de traitement Fonction Publique à temps complet :

Indice majoré : 309 au 1/1/2019 = 1 447,98 € mensuel brut

Pensions : montant garanti – indice majoré 227 pour une carrière complète = 1 187,26 € en 2021

HISTOIRES BIZARROIDES



De la part de **Geneviève CHAUSSE**, notre vice-présidente.

Voilà un titre qui paraît tout à fait correspondre à la situation actuelle bizarroïde que nous sommes en train de vivre. Ce recueil de dix nouvelles est écrit par Olga Tokarczuk, prix Nobel de littérature, je ne m'arrête donc pas sur la qualité remarquable de l'écriture, même s'il s'agit d'une traduction.

Les mondes dans lesquels évoluent les personnages sont imaginaires, parfois inquiétants mais aussi symboliques. Olga Tokarczuk aborde la politique, la religion, le désir d'immortalité, l'écologie... et bien d'autres thèmes, sans avoir l'air d'y toucher.

Ces dix nouvelles, ces dix contes, ressemblent à des paraboles, tendres, poétiques, tragiques. Tant pour sa forme littéraire que pour le fond, ce petit livre restera dans vos mémoires.

Histoires bizarroïdes – Olga Tokarczuk – Edition Noir sur Blanc -190 pages – 19 €

HUMOUR

Quelques pensées à méditer

Un grand philosophe :

- ◆ Je ne bois jamais à outrance, je ne sais même pas où c'est.
- ◆ L'ouverture d'esprit n'est pas une fracture du crâne.
- ◆ Je n'ai jamais abusé de l'alcool, il a toujours été consentant.
- ◆ L'alcool tue, mais combien sont nés grâce à lui ?
- ◆ La médecine du travail est la preuve que le travail est bien une maladie !
- ◆ La pression, il vaut mieux la boire que la subir.
- ◆ Travailler n'a jamais tué personne mais pourquoi prendre le risque.
- ◆ Un jour j'irai vivre en Théorie car en Théorie tout se passe bien



Merci **Monsieur DESPROGES !**

Et aussi Monsieur Pierre DAC :

- Le mouvement des marées et le mouvement des capitaux sont les deux mamelles du mouvement perpétuel
- Les bons crus font les bonnes cuites.

facebook

bientôt 1000 abonnés !



Pour connaître toute
l'actualité de votre administration,
un seul moyen :



Liker FO Prefectures

RETROUVEZ AUSSI NOTRE ACTUALITÉ SUR :



FO PREFECTURES



@fopref



FO PREFECTURES
ET DES SERVICES DU MI

*Un syndicat libre et moderne,
qui se bat au présent pour votre avenir !!!*

FO PRÉFECTURES
ET DES SERVICES
DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

